Notre proposition pour un urbanisme tactique

dans le 15^e arrondissement



1. Création de pistes cyclables

Il est aujourd'hui essentiel de créer au plus vite des aménagements cyclables temporaires sur les principaux axes routiers qui n'en sont pas dotés afin de créer une réelle continuité cyclable.

Les projets *Vélopolitain* soutenu par les associations *MDB* et *Paris en Selle* ainsi que le *RER V* porté par le *Collectif Vélo Ile-De-France*, doivent être mis en œuvre pour permettre une véritable continuité cyclable entre Paris et la reste de la Métropole. Nous soutenons bien évidemment la réalisation du projet V10 et V12 dans le 15^e mais nous proposons également d'autres axes pour améliorer le maillage cyclable du 15e.

Ainsi nous demandons les réalisations de pistes cyclables temporaires sur les axes suivants :

- projet V12 du vélopolitain pour relier la Porte de Versailles au centre de Paris via la rue de Vaugirard, suivant le tracé de la ligne 12
- projet V10 du vélopolitain pour relier Javel à Cambronne, suivant le tracé de la ligne 10
- Rues de Vouillé et de la Convention pour traverser d'ouest en est l'arrondissement, en continuité de l'aménagement cyclable proposé par le groupe EELV 14e pour la rue d'Alésia, et afin de le poursuivre jusqu'à Javel, nous préconisons également d'étudier la transformation de la voie de bus en piste bidirectionnelle

- un axe cyclable de la place Cambronne à la rue Vouillé (rue Cambronne, rue Paul Barruel et rue Saint Amand) et vers le 14e (rue d'Alleray et rue de la Procession)
- la majeure partie de la rue Saint-Charles (hors partie centrale assez étroite)
- rue Linois en direction du 16e et du Quai de Grenelle
- le haut de l'Avenue Félix Faure

2. Création Zones piétonnes

Les principales rues commerçantes du 15e doivent être piétonnisées et il faut aussi permettre des zones de promenade autour de parcs et squares :

- rue du Commerce et square Commerce
- rue du Théâtre
- rue Blomet
- rue des Morillons

Nous demandons également la <u>piétonisation autour des marchés alimentaires du 15e</u>, afin de permettre le respect des mesures de distanciation sociale, en particulier pour les marchés Saint-Charles et Convention.

3. Elargissement des trottoirs

Pour favoriser les déplacements quotidiens de tou.te.s et permettre le respect des distances de sécurité nous préconisons d'élargir les trottoirs en supprimant les places de stationnement. Cela doit également permettre de favoriser les déplacements à vélo dans des rues souvent très étroites où le contre-sens vélo est difficilement praticable actuellement :

- rue Brancion (très commerçante)
- rue Dutot
- rue Falguière
- rue de Lourmel

4. Création de zones de rencontre limitée à 20 km/h

Nous préconisons également la création de zones de rencontres afin de favoriser les déplacements à pied ou à vélo.

- au cœur de la rue Saint Charles, dans la partie étroite, ne permettant pas la création d'une piste cyclable sécurisée.
- rue Frères Morane, afin de permettre une zone de promenade autour de l'église

5. Piétonnisation des abords des écoles

Cette mesure nous semble primordiale afin de sécuriser les déplacements des familles, de leur permettre de garder les distances de sécurité et de réduire la pollution aux abords des écoles.

- La piétonnisation au cas par cas des abords des écoles maternelles et élémentaires, ainsi que les crèches situées sur des rues assez étroites ne permettant pas le respect des distances de sécurité sur les simples trottoirs ainsi que celles identifiées comme hautement polluées d'après le diagnostic de l'association *Respire* doit être privilégiée. Nous pensons par exemple aux écoles des rues Blomet, Corbon, de l'Amiral Roussin, Volontaires, Olivier de Serres...
- La création de zones de rencontre voire la fermeture à la circulation automobile aux heures d'arrivée et de sortie de classe des enfants pour les autres écoles.

Également, au niveau parisien les écologistes demandent une baisse de la vitesse automobile. Nous préconisons une diminution de la vitesse sur les grands axes à 30 km/h et sur les voies secondaires à 20 km/h.